

Vous venez d'acquérir votre parcelle équipée d'un raccordement avec compteur et disjoncteur en limite de propriété.

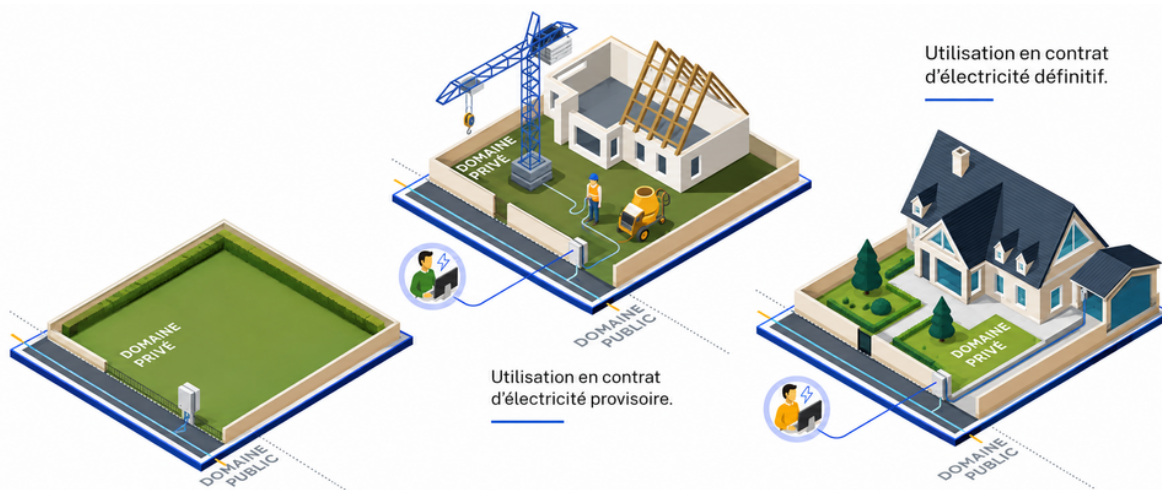
Voici ce qu'il vous reste à faire pour accéder à l'électricité.

Le raccordement de votre parcelle étant finalisé, selon vos besoins, **vous pouvez opter pour l'activation à distance d'un contrat d'électricité provisoire** pour votre chantier ou d'un **contrat d'électricité définitif**, pour votre entrée dans les locaux.

ÉTAPES POUR UN CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ PROVISOIRE OU DÉFINITIF

- Contactez votre fournisseur**
 Demandez un contrat d'électricité provisoire ou définitif¹ en communiquant le n° du PDL²
- Complétez et retournez le formulaire de demande de raccordement adapté à votre situation, accompagné de l'ensemble des justificatifs demandés.**

- Après avoir reçu l'autorisation écrite de l'activation à distance faite par la CESML, ôtez le kit de condamnation du disjoncteur.**
- Mettez sous tension**
Appuyez 5 secondes sur le bouton « + » du compteur, puis positionnez le disjoncteur sur « I ».



Où trouver mon numéro de PDL ?

Appuyez sur le bouton « + » du compteur Linky jusqu'à obtenir l'affichage d'un numéro à 14 chiffres.



Attention

Le kit de condamnation ne pourra être retiré qu'après l'**autorisation formelle** de la CESML



INSTALLATION DU COFFRET

OBLIGATIONS À RESPECTER POUR GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE BRANCHEMENT PROVISOIRE

Comment connecter votre coffret de branchement provisoire au disjoncteur de branchement

Lors de votre demande de branchement provisoire, vous avez signé une lettre d'engagement. Cette lettre mentionne l'installation obligatoire par vos soins d'un coffret de chantier. Cette démarche, à réaliser par votre électricien, doit respecter les obligations ci-dessous.

ATTENTION

Vous devez garantir que l'installation du coffret sera réalisée au plus tard le jour précédant la date de mise en service de votre branchement provisoire par la CESML.

Le matériel fourni et installé par votre électricien doit être conforme aux éléments précisés ci-dessous. Si ces conditions ne peuvent pas être respectées, **contactez votre fournisseur dans les meilleurs délais pour qu'une nouvelle demande soit établie.**

MATÉRIEL À FOURNIR

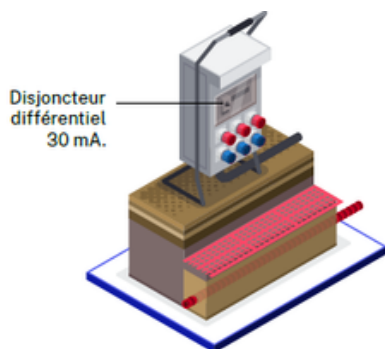
Le coffret chantier

Le coffret ne doit présenter aucune perforation afin de garantir son imperméabilité.

Il doit :

- être équipé d'un disjoncteur différentiel 30mA
- comporter des prises étanches* (avec un volet de protection - cf. schéma ci-dessous) ;
- être posé sur pieds (cf. schéma ci-dessous)

* les prises étanches doivent être protégées électriquement par disjoncteur(s) respectant les normes en vigueur.



Les accessoires indispensables au branchement provisoire

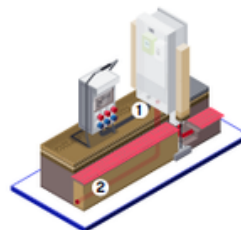
- Fourreau de type TPC (minimum 63 mm de diamètre) ;
- Câble dimensionné pour relier le coffret aux bornes aval du disjoncteur 500 mA CESML ;
- piquet de terre (1 m) + câble en cuivre de 25 mm² (Norme NFC15-100).

CONDITIONS D'INSTALLATIONS

Le coffret doit être

- relié à une prise de terre aux normes via un câble cuivre de 25 mm² ;
Pour votre protection sur le chantier, votre électricien doit impérativement réaliser une mise à la terre pour permettre le fonctionnement des dispositifs différentiels lors d'une mise sous tension accidentelle d'une masse métallique. Cette mise à la terre est réalisée à l'aide d'un piquet de terre en acier galvanisé de 1 m environ et d'un câble cuivre de 25 mm² relié au coffret.
- raccordé aux bornes aval du disjoncteur CESML 500 mA ;

Cette liaison doit garantir la protection mécanique du câble via son passage dans le fourreau de type TPC.



1. Fourreau dédié au branchement provisoire

2. Fourreau dédié au raccordement définitif

CONDITIONS DE RÉSILIATION

- Si vous avez transmis à la CESML l'attestation de conformité CONSUEL de votre installation intérieure, il ne vous reste plus qu'à souscrire, quand vous le souhaitez, un contrat définitif auprès d'un fournisseur d'énergie.
- Si vous n'avez pas transmis à la CESML l'attestation, le déplacement d'un technicien CESML est nécessaire pour mettre en sécurité l'installation.



SÉCURITÉ

Les principaux dangers et les bons réflexes

Comment connecter votre coffret de branchement provisoire au disjoncteur de branchement



PRINCIPAUX DANGERS

Ceux rencontrés sur les installations provisoires sont de plusieurs types : électrisation par contact direct ou indirect et brûlures.

1.Électrisation par contact direct

Contact d'une personne avec une pièce habituellement sous tension. Par exemple : câbles dénudés, bornes accessibles, lignes aériennes non isolées...

2.Électrisation par contact indirect

Contact d'une personne avec une masse mise accidentellement sous tension. Par exemple : défaut d'isolement d'un moteur, fil débranché...

3.Brûlures

Risques de brûlures lors d'un court-circuit : brûlures externes par projection de métal en fusion, brûlures oculaires par rayonnements ultraviolets

N'oubliez pas que même avec un branchement correct, les dangers liés au courant électrique persistent.

Votre installation doit être conforme aux normes NF C 15-100 et NF C 18-510.

COMMENT PRÉVENIR LES DANGERS

- **Surveiller l'état des câbles** et plus particulièrement leurs raccordements
- **Surveiller l'état du matériel** (prises détériorées, capots de protection cassés ou absents...)
- **Interdire l'accès aux pièces sous tension** (armoires et coffrets fermés à clé).
- **Mettre en place des dispositifs différentiels** protégeant l'ensemble des circuits d'utilisation : dispositif différentiel haute sensibilité 30 mA
- **Respecter les distances de sécurité**

Pour votre sécurité, la CESML se réserve le droit de ne pas raccorder votre matériel si celui-ci présente des anomalies visibles pouvant mettre en danger les utilisateurs.

